MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0 Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

INFO – CONSEIL MUNICIPAL

Réunion de septembre 2023

Pour faire suite à la réunion du conseil qui s'est tenue le **18 septembre** dernier, voici les principales décisions et les projets en cours. En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion vous pouvez le consulter sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma municipalité/Séances du conseil.

Règlement numéro 2023-630 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 335 $ pour la construction d'une conduite d'alimentation en eau potable

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2023-630 afin de pouvoir payer les dépenses relatives au projet de construction de la conduite additionnelle, qui est complètement financé par le programme TECQ 2019-2023 mais dont les versements provinciaux se font en 20 ans (capital et intérêt).

Projet de règlement numéro 2023-632 modifiant le règlement de zonage (service et atelier artisanal)

Comme le conseil municipal juge opportun de modifier les heures d'activités et de production du groupe service et atelier artisanal qui sont présentement interdites de 21h le soir à 7h le matin, afin d'assurer une meilleure coexistence avec les habitations dans les zones concernées. Les modifications apportées sont les sui- vantes :

Aucune activité liée à cet usage :

1. **Entre 18h et 8 h les jours de semaine;**
2. **Les samedis et dimanches;**
3. **Les jours fériés.**

Une assemblée de consultation aura lieu le 16 octobre à 18h30 concernant cette modification au règlement de zonage.

Entretemps, vous pouvez contacter M. Yves Laflamme au 819 374-4525 ou par courriel à ylaflamme@st-maurice.ca et vous pouvez retrouver le projet de règlement sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Services aux citoyens/Règlement d'urbanisme/zonage.

Nouveau site internet

Nous sommes fiers de vous présenter le nouveau site internet au www.st-maurice.ca. N'hésitez pas à le consulter et vous inscrire pour les alertes municipales. Si vous avez de la difficulté à vos inscrire, contactez le bureau au 819 374-4525.

Achat d'une scie à béton

Le conseil municipal a autorisé l'achat d'une scie à béton au montant de 3 216,27 $ taxes incluses chez Luc Genest.

Soumission pour la toiture arrière au bureau

Le conseil municipal a accepté la soumission de Toiture Massicotte au coût de 7 933,27 $ taxes incluses pour la toiture arrière au bureau. Ces travaux sont financés par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Achat du lot 6 583 290 à l'arrière de l'école

Le conseil municipal va procéder à l'achat du terrain à l'arrière de l'école au coût de 70 000 $ plus les taxes à la Ferme Inhof afin d'améliorer l'espace stationnement (autobus et enseignants) ainsi que l'espace de jeux pour les étudiants.

Demande d'aide financière pour le remplacement du ponceau Sainte-Marguerite (entre le 1771 et 1801 Sainte-Marguerite)

Le conseil municipal a autorisé la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - volet accélération pour le remplacement d'un ponceau au rang Sainte-Marguerite. Les documents qui y seront annexés sont préparés par la Firme Pluritec.

Appui au projet « Bien manger pour mieux jouer » du Club FADOQ Saint-Maurice

Le conseil municipal a appuyé la demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés par le Club FADOQ Saint-Maurice dans le cadre de leur projet « Bien manger pour mieux jouer ».

Modification au contrat de pavage des rues Neault et Joseph-L. Rivard

Compte tenu de données manquantes lors de l'appel d'offres concernant l'asphaltage, le conseil municipal a autorisé la modification au coût de de 5 692,53 $ plus les taxes applicables. Ce montant est payable par le secteur et respecte le budget présenté.

Prochaine réunion du conseil

La prochaine réunion aura lieu **lundi 16 octobre à 19h** dans la salle municipale en haut. Ces réunions sont publiques et toute la population est invitée à y assister.

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Horaire des édifices municipaux

Le bureau et le garage seront fermés **lundi le 9 octobre 2023** pour l'action de grâces. **En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 819-690-4446.**

Abri temporaire d'hiver pour automobile

Du 1er octobre au 30 avril de l'année suivante, il est permis d'ériger un abri temporaire pour un véhicule automobile aux conditions suivantes:

- il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;
- il peut empiéter sur la profondeur de la marge avant jusqu'à 1 m (3,3 pi) du trottoir ou 2 m (6,6 pi) de la ligne d'emprise de rue s'il n'y a pas de trottoir;
- il ne doit pas avoir une superficie supérieure à 30 m2 (322,9 pi2);
- la hauteur maximale permise est de 3 m (10 pi);
- la marge latérale minimale du côté de l'abri d'auto est fixée à 1,5 m (5 pi) des limites du terrain;
- les éléments de la charpente dudit abri seront en tubulures démontables et devront être bien ancrés au sol;
- seuls sont acceptés comme revêtement, la toile ou tout autre revêtement similaire spécifiquement manufacturés à cette fin.

Pour plus d'information veuillez contacter M. Yves Laflamme au 819-374-4525 ou au ylaflamme@st-maurice.ca

Société d'horticulture des Chenaux

La prochaine conférence aura lieu **le 4 octobre 2023 à la salle municipale de Saint-Maurice** à partir de 19h. Celle-ci sera donnée par Émilie Gabias de chez Floriculture Gauthier. Le thème : « Graminées et bulbes à floraison printanière.

Ce sera donc le temps de renouveler ou de vous procurer votre carte de membre au montant de 20 $ par personne ou 30 $ par couple. Celle-ci vous donnera un accès gratuit aux conférences inscrites au calendrier annuel. Pour les non-membres un montant de 6 $ est demandé pour pouvoir assister à la conférence. Au plaisir de vous rencontrer.

VIACTIVE dès le 25 septembre

LOCATION D'UNE SALLE POUR LA « PÉRIODE DES FÊTES »

Toute personne demeurant dans la Municipalité peut donner son nom, en remplissant le coupon-réponse **(1 coupon-réponse par famille)** ci-dessous pour la réservation d'une salle à l'occasion de la « Période des Fêtes ». La demande de réservation doit comprendre les informations suivantes : Le nom de la famille visée, la date de la réservation (**1 date seulement par famille**), spécifiez si c'est pour le dîner ou le souper/soirée ainsi que la salle désirée : salle du conseil, salle des chevaliers ou grande salle.

Vous avez jusqu'au **29 septembre 12h** pour faire parvenir votre coupon-réponse bureau municipal par la poste au 2510 rang Saint-Jean, Saint-Maurice G0X 2X0, soit par courriel au infocitoyens@st-maurice.ca ou directement au bureau.

Un tirage au sort sera fait parmi les demandes reçues lors de la réunion du conseil municipal qui se tiendra **lundi le 16 octobre prochain à 19h** à la salle municipale.

✂ ✂

UN COUPON–RÉPONSE PAR FAMILLE POUR RÉSERVATION DES SALLES (TEMPS DES FÊTES)

Nom de la famille:_____

Personne responsable:_____ Téléphone: _____

☐ 24 décembre ☐ 25 décembre ☐ 31 décembre ☐ 1er janvier

☐ Dîner ☐ Souper/Soirée

☐ Salle du conseil (150 $) ☐ Salle des chevaliers (150 $) ☐ Grande salle (200$)